



UNIVERSITÉ DE  
TOULOUSE II – LE MIRAIL

IUFM DE  
MIDI-PYRÉNÉES

ÉCOLE INTERNE DE L'UNIVERSITE  
DE  
TOULOUSE II – LE MIRAIL



**MASTER PREMIÈRE ANNÉE  
MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION :  
HÔTELLERIE RESTAURATION**

Parcours « service et accueil en Hôtellerie-Restauration »

**NOTE DE SYNTHÈSE**

**PREVENTION  
DE LA  
VIOLENCE SCOLAIRE  
EN LYCEE PROFESSIONNEL  
HOTELIER**

Présenté par :

**Lucie PISTRE**

# Remerciements

---

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble de l'équipe éducative du Master « Enseignement et Formation en Hôtellerie Restauration option service et accueil » pour leur disponibilité et leurs bons conseils.

Je souhaite également remercier tout particulièrement pour son soutien, Monsieur GERONY, mon tuteur pour cette note de synthèse. Je tiens à lui exprimer toute ma reconnaissance, pour m'avoir aidée à mener à bien mon travail

J'adresse enfin, mes remerciements, à l'ensemble des personnes qui m'ont aidé et soutenu dans la rédaction et la correction de cette note de synthèse, en particulier pour leur patience.

# Sommaire

---

INTRODUCTION	4
1 Qu'est-ce que la violence en milieu scolaire ?	5
1.1 DÉFINITIONS	5
1.1.1 Dans l'usage courant	5
1.1.2 Du point de vue des experts	5
1.2 LES MANIFESTATIONS DE LA VIOLENCE SCOLAIRE	5
1.2.1 Les dérégulations scolaires	6
1.2.2 Le school bullying	6
2 Comprendre la violence en milieu scolaire	7
2.1 ETIOLOGIE DE LA VIOLENCE SCOLAIRE	7
2.1.1 Les facteurs personnels	7
2.1.2 Les facteurs familiaux	8
2.1.3 Les facteurs sociaux	8
2.1.4 Les facteurs scolaires	8
2.2 CONSEQUENCES DE LA VIOLENCE SCOLAIRE	9
2.2.1 Décrochage scolaire	9
2.2.2 Troubles de la socialisation et conduite autodestructrice	9
3 Comment le système éducatif réagit-il face à cette violence ?	10
3.1 PAR LE RECENSEMENT ADMINISTRATIF	10
3.2 PAR LA MISE EN PLACE DE MESURES AU NIVEAU MINISTERIEL	10
3.3 PAR LA CREATION D'UNE DELEGATION SPECIFIQUE	11
CONCLUSION	13
BIBLIOGRAPHIE	14
ANNEXES	16

# Introduction

---

La violence en milieu scolaire est aujourd'hui un sujet qui fait débat dans notre société. Professeurs agressés, harcèlement entre élèves, injures, dégradation des locaux, ces faits de violence sont de plus en plus relatés par les quotidiens. De plus, la violence scolaire atteint, aujourd'hui tous les niveaux de classe : du primaire au secondaire.

J'ai eu la chance d'effectuer mes années d'études sans être victime ni témoin de violence scolaire, mais le risque d'y être confrontée en tant que future professeure est un peu plus prévisible.

Les personnels et enseignants sont souvent démunis face à ce genre de faits, qu'ils se produisent dans leurs classes ou dans la périphérie de l'établissement scolaire. La prévention et la lutte contre cette violence est aujourd'hui et depuis toujours un impératif d'ordre public mais elle est également la condition nécessaire à l'accomplissement des missions de l'éducation nationale, dont la principale est la réussite éducative des élèves. J'ai donc, souhaité traiter ce sujet pour connaître l'ampleur des phénomènes de violence mais aussi pour identifier les moyens mis en place par le système éducatif pour l'enrayer.

Pour débiter mon étude il m'a paru judicieux de me poser la question suivante. Quelles sont les tenants et aboutissants de la violence en lycée professionnel hôtelier et les moyens mis en place pour la réduire ?

Dans une première partie, nous tenterons de décrire la violence en milieu scolaire en la définissant et en identifiant ses principales formes. Du non-respect des règles de classe, en passant par le harcèlement, nous verrons l'étendue de ce phénomène. Ensuite, nous étudierons ses principales causes ainsi que ses conséquences. Des facteurs individuels aux facteurs scolaires, nous essaierons de comprendre ce qui peut engendrer la violence. Nous analyserons ensuite les incidences que provoque cette violence, en particulier sur les élèves qui en sont victimes.

Enfin, nous traiterons des mesures prises par le système éducatif pour enrayer ce phénomène. De mesures déjà mises en place à la création d'une délégation spécifique, nous verrons que le problème est pris très au sérieux par les pouvoirs publics.

Cette note de synthèse me permettra l'année prochaine de vérifier l'étendue de ce phénomène sur le terrain et de traiter la problématique suivante : En quoi les mesures de prévention mises en place dans les établissements d'enseignement professionnel hôtelier permettent-elles de réduire la violence scolaire ?

# 1 Qu'est-ce que la violence en milieu scolaire ?

---

## 1.1 DÉFINITIONS

### 1.1.1 Dans l'usage courant

De façon générale, la violence se définit comme « *l'ensemble des actes caractérisés par des abus de la force physique, des utilisations d'armes, des relations d'une extrême agressivité* » (Dictionnaire Larousse, 2008)<sup>1</sup>. Pour le Code Civil et notamment l'article 1112<sup>2</sup>, on parle de violence « *lorsqu'elle est de nature à faire impression sur une personne raisonnable et qu'elle peut lui inspirer la crainte d'exposer sa personne à un mal considérable et présent* ». Ces définitions restent globales sur l'idée de violence et ne prennent pas en compte la notion de « milieu scolaire ».

### 1.1.2 Du point de vue des experts

Pour définir la violence scolaire, Martin (1994)<sup>3</sup> propose de l'identifier dans « *toute situation où un membre de la communauté scolaire (professeur, étudiant...) fait l'objet d'intimidations, de menaces, ou d'une agression ou, lorsque ses biens personnels sont délibérément endommagés par un autre membre de cette communauté* ». Cependant, quelques experts (Vettenburg 1998, Debarbieux 2001, Blaya 2006) se refusent au concept de la définition unique, considérant celle-ci comme trop restrictive. La violence en milieu scolaire échappe à une définition figée car elle apparaît comme un phénomène relatif « *à une époque donnée, à un milieu social, à des circonstances particulières* ». (Debarbieux, 2006, p.102). Considérée comme une notion subjective par certains experts elle est aujourd'hui identifiée par la pluralité de ces formes « *le terme de violence scolaire [...] est utilisé pour faire référence à un éventail très large de faits allant des transgressions pénales à des mises en causes mineures de l'ordre scolaire* ». (Carra, Faggianelli, 2011, p.48).

## 1.2 LES MANIFESTATIONS DE LA VIOLENCE SCOLAIRE

Il est illusoire de penser que la violence en milieu scolaire n'existe que dans les actes que l'on médiatise, en l'occurrence les plus extrêmes, « *[la violence scolaire] ne consiste pas seulement dans des faits exceptionnels, brutaux et imprévisibles [...], mais elle résulte aussi de petites agressions banales, fréquentes et irritantes* ». (Debarbieux, Blaya, Vidal, 2003, p 18)<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> DICTIONNAIRE LAROUSSE. Définition de la violence [en ligne]. Disponible sur : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/violence/82071> (Consulté le 15/01/2013)

<sup>2</sup> LEGIFRANCE. Extraits du Code Civil [en ligne], disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006436129&cidTexte=LEGITEXT00000607072> (Consulté le 18/01/2013)

<sup>3</sup> Cité par VETTENBURG Nicole, *violence à l'école, sensibilisation, prévention, répression*, Bruxelles, Edition du Conseil de l'Europe, Février 2000, 89p.

<sup>4</sup> Traduit de l'anglais et cité par *La violence en milieu scolaire, tentatives de définition* [en ligne]. Disponible sur : [http://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1\\_275979/la-violence-en-milieu-scolaire-tentatives-de-definition?portal=j\\_55&printView=true](http://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_275979/la-violence-en-milieu-scolaire-tentatives-de-definition?portal=j_55&printView=true)

### 1.2.1 Les dérégulations scolaires

Blin (2004) utilise l'expression « *dérégulations scolaires* » pour qualifier les perturbations qui prennent sens au sein des établissements scolaires. Il identifie trois types de dérégulations scolaires qu'il hiérarchise (annexe A) :

- Les violences symboliques
- Les incivilités, les violences verbales et les délits
- Les violences physiques

Les violences symboliques comme l'absentéisme occasionnel, les bruits, le bavardage et la passivité sont des perturbations vécues au quotidien, elles sont des mises en causes mineures de l'ordre scolaire et « *contribue au délitement du climat et au manque de respect* ». (Blaya, 2006, p.20). Considérées comme insignifiantes, ces violences favorisent l'apparition de violences plus extrêmes : allant des injures, des grossièretés au racisme, en passant par les bagarres, la violence physique sur un membre du personnel ou encore la dégradation des locaux. « *Les conduites violentes sont souvent l'aboutissement d'une accumulation de transgressions [...] la violence verbale non gérée favorise souvent le passage aux actes de violence* » (Blin 2004, p.16).

Cependant, il est faux de penser que la violence en milieu scolaire est uniquement perpétrée par les élèves. Une des manifestations de la violence scolaire est celle perçue par les élèves provenant du corps enseignant. Ainsi, l'absence de prise en compte de la parole d'un élève, les moqueries ou les surnoms humiliants, les jets de craie et les hurlements sont des violences exercées sur les élèves.

Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, elle permet néanmoins d'identifier les formes les plus courantes de la violence en milieu scolaire. Malgré cela, il en reste une, plus dissimulée.

### 1.2.2 Le school bullying

Cette forme de violence est très importante mais souvent tue, elle représente « *la face cachée de la violence dont les conséquences peuvent être toutefois fort graves* » (Blaya, 2006, p.23). Elle est basée sur les relations interpersonnelles : « *le school bullying, (...) désigne l'harcèlement entre élèves* » (Carra, Faggianelli, 2011, p.48). Ce concept est caractérisé par la volonté de nuire de l'agresseur, et bien qu'il existe de nombreuses définitions (Olweus, 1991 ; Roland, 1998 ; Smith, 1999)<sup>5</sup> toutes convergent pour dire que cette violence est répétitive et à long terme. Ainsi, le *school bullying* peut s'identifier sous différents aspects, par exemple « *lorsqu'un enfant est menacé, battu, bousculé, enfermé dans une pièce, lorsqu'il reçoit des messages injurieux ou méchants* » (Smith, Sharp, 1992)<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Cité par BLAYA Catherine, *Violences et maltraitances en milieu scolaire*, Paris, Armand Colin, 2006, 112 p.

<sup>6</sup> Cité par MABILON-BONFIL et al., *Violences scolaires et culture(s)*, Paris, l'Harmattan, 2005, 244 p.

Cette violence se construit selon la « *la loi du plus fort* » (Rubi 2005)<sup>7</sup> et peut prendre diverses formes comme les rumeurs, les insultes, les moqueries, la dégradation des affaires personnelles et l'ostracisme (capacité à exclure une personne du groupe) (Belon, Gardette, 2010).

De plus, suite à l'explosion des outils de communication, le cyber-harcèlement ou *cyber-bullying* est apparu, amplifiant d'autant plus le phénomène « *l'intention de nuire se transporte dans un univers virtuel et multidimensionnel qui échappe dans sa quasi-intégralité à la détection des adultes* » (ibid., p.63).

Dernièrement, le cyber-bullying s'est diversifié et a donné naissance à l'« *Happy-Slapping* » (baffe pour rire), qui se traduit par « *le fait d'agresser physiquement une personne par surprise pour obtenir une vidéo que l'on va ensuite diffuser sur le net ou encore par MMS* »<sup>8</sup>. Dans ce genre de cas, les réseaux sociaux sont les principaux vecteurs de ce type de violence.

## 2 Comprendre la violence en milieu scolaire

---

Nous avons pu observer en définissant la violence scolaire et ses formes que ce phénomène était d'une grande complexité. A ce phénomène complexe, nous parlerons aussi de causalité complexe, donc de plusieurs causes prédictives de violence mais aussi de ses conséquences sur les personnes qui en sont victimes.

### 2.1 ETIOLOGIE DE LA VIOLENCE SCOLAIRE

Pour comprendre la violence en milieu scolaire, certains experts (Debarbieux, 2006 ; Blaya 2006, Carra et Faggianelli 2011) privilégient l'approche par facteurs de risque.

Un facteur de risque est « *un événement ou des conditions biologiques ou environnementales qui augmentent la probabilité pour un enfant ou un adolescent de développer des troubles émotionnels ou du comportement* » (Garnezy 1983)<sup>9</sup>.

#### 2.1.1 Les facteurs personnels

Des facteurs liés à l'individu ou à son entourage peuvent encourager l'adoption de comportements agressifs. En effet, dès la naissance un enfant peut présenter des risques de développer un comportement violent ou une inadaptation au monde scolaire. « *Troubles psychologiques (nervosité, anxiété, dépression, etc...), les problèmes de tempérament liés à la concentration et l'hyperactivité, l'agressivité* » (Debarbieux, 2006, p.157). De mauvaises fréquentations, « *le fait d'appartenir à une fratrie dont les membres ont des comportements délinquants ou d'appartenir à un gang ou un groupe de pairs déviants* » (Hawkins et al., 2000)<sup>10</sup> peuvent aussi favoriser la création de violence.

---

<sup>7</sup> Cité par DEBARBIEUX Eric *violence à l'école : un défi mondial ?*, Paris, Armand Colin, 2006, 315 p.

<sup>8</sup> EDUSCOL. Le Happy Slapping [en ligne]. Disponible sur <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/communication-et-vie-privee/sexprimer-et-communiquer-librement/respecter-la-dignite-de-chacun.html> (Consulté le 18/12/2012)

<sup>9</sup> Cité par DEBARBIEUX Eric *violence à l'école : un défi mondial ?*, Paris, Armand Colin, 2006, 315 p.

<sup>10</sup> Cité par BLAYA Catherine, *Violences et maltraitances en milieu scolaire*, Paris, Armand Colin, 2006, p.112

### 2.1.2 Les facteurs familiaux

Les parents sont les premiers référents de l'enfant et servent de modèle pour ce qui est des comportements à adopter, un environnement familial dégradé pourrait donc être annonciateur de comportements perturbateurs voire violents. Ainsi, « *le manque de supervision parentale, de clarté des rôles (parents copains ou débordés) et l'absence de règles claires sur ce que l'on a le droit de faire* » (Blaya, 2006, p. 69) pourraient engendrer des attitudes violentes chez l'enfant. De plus, « *des milieux familiaux trop autoritaires ou des styles parentaux inconsistants* » (Blaya, *opcit.*) ainsi que la présence de « *criminalité parentale : [...] la maltraitance et l'abus sexuel des parents* » seraient également des facteurs pouvant susciter des attitudes violentes. (Debarbieux, 2006, p. 159).

### 2.1.3 Les facteurs sociaux

Le fait de vivre dans une communauté précaire et désorganisée, dans laquelle la déviance et la violence sont des valeurs acceptées contribue considérablement au développement des comportements violents des enfants (Blaya, 2006). « *Le bas statut social et la pauvreté, la désorganisation communautaire, la présence d'armes et de drogue dans le voisinage, l'exposition à la violence et au racisme et la présence d'adultes criminels dans la communauté* » (Debarbieux, 2006, p.156) sont autant de facteurs qui fragilisent les comportements sociaux des individus. De plus, une nouvelle culture de la violence est née avec la génération internet et l'accessibilité simplifiée à tous types de médias. « *L'augmentation des produits culturels violents dont l'accès est aisé pour un jeune public (...) (jeux vidéos, internet, films) (...) peut alors constituer de manière plus générale un risque de devenir violent* » (Carra, Faggianelli, 2011, p. 67). Ainsi, l'utilisation continue de jeux virtuels chez certains jeunes peut entraîner une rupture sociale et les enfermer dans un cercle vicieux où la violence est banalisée.

### 2.1.4 Les facteurs scolaires

L'environnement scolaire en général peut aussi être une des causes du déclenchement des phénomènes de violence. En effet, il existe à l'école une reproduction des inégalités sociales qui entraîne un déséquilibre entre le capital culturel familial et les normes culturelles de l'école (Baudelot, Establet, 1971)<sup>11</sup>. Cette distorsion entraîne un tri scolaire et participe à la sélection sociale. L'apprentissage scolaire se révélant inégal, il ségrègue le public scolaire, laissant pour compte les individus « en difficulté ». « *C'est à l'intersection des promesses d'intégration non tenues de l'école et des désirs de réussite sociale des jeunes [...] que se situe l'émergence d'un rejet, d'une violence* » (Dubet, 1994)<sup>12</sup>.

De plus, l'hétérogénéité du public scolaire accentue cette inégalité « *par l'effet cumulatif des filières des classes de relégations* » favorisant notamment la confrontation de cultures distinctes et de leur stigmatisation entraînant par la suite l'émergence de violences (Blaya 2006, p.57).

---

<sup>11</sup> Cité par BLAYA Catherine, *Violences et maltraitances en milieu scolaire*, Paris, Armand Colin, 2006, p.112

<sup>12</sup> DUBET François, *les mutations du système scolaire et les violences à l'école*, in La violence à l'école, les Cahiers de la sécurité intérieure, n°15. p. 11-26, 1994.

Il apparaît également que l'absence d'un règlement clair et cohérent ainsi que la taille et la structure de l'établissement et la présence d'une équipe pédagogique dessoudée contribuent à la production de la violence scolaire (Debarbieux, 2006).

L'approche par facteurs de risque permet d'identifier l'origine de la violence scolaire. Cependant, il est à savoir qu'un seul de ces facteurs, « *n'est en rien une explication suffisante* » à la violence scolaire, seule leur accumulation peut justifier l'émergence de violences en milieu scolaire (Debarbieux, 2006, p. 161).

## **2.2 CONSEQUENCES DE LA VIOLENCE SCOLAIRE**

Le fait d'être exposé, de façon régulière ou non, à des comportements violents peut entraîner à plus ou moins long terme des conséquences extrêmement importantes, voire dramatiques sur les victimes. Nous étudierons ici, les incidences les plus problématiques perçues chez les élèves, qui déstabilisent en premier lieu les enseignants et plus largement les différents acteurs de l'éducation.

### **2.2.1 Décrochage scolaire**

Etant victime et dans l'incapacité de réagir, le mal-être est la première conséquence des violences en milieu scolaire, elle se caractérise par la somatisation : maux de tête, de ventre (Bellon et Gardette, 2011). Ce premier sentiment est renforcé par celui de l'insécurité, rendant l'établissement scolaire hostile pour la victime. Ainsi, n'étant pas en mesure d'affronter son ou ses agresseurs, la victime a recours à la stratégie de l'évitement à savoir : ne pas se rendre à l'école (Blaya, 2006).

Pris dans l'engrenage de cette stratégie, l'élève sombre dans un absentéisme massif, ayant pour conséquence la baisse de ses résultats. De plus, il apparaît que l'exposition à la violence altère les fonctions cognitives telles que la mémoire et la concentration. Les victimes éprouvent des difficultés à se concentrer sur leur travail ce qui peut avoir pour conséquences une baisse des résultats pouvant aller jusqu'au décrochage scolaire. (Blaya, Hayden, 2003)<sup>13</sup>.

### **2.2.2 Troubles de la socialisation et conduite autodestructrice**

L'exposition à la violence a également des conséquences à court et à long terme sur les capacités de socialisation des individus. On identifie chez les sujets victimes de violence une baisse des compétences sociales (Singer et al, 1995)<sup>14</sup>.

En effet, ayant sans cesse l'impression de vivre dans un contexte d'insécurité elles basent leurs relations avec les autres sur un mode essentiellement défensif. « *S'opposer systématiquement à toute remarque de son interlocuteur, nier ses propos, rejeter ses questions* » sont tout autant de moyens utilisés pour se protéger et ne pas montrer de faiblesses. (Bellon et Gardette, 2011, p. 81).

---

<sup>13</sup> BLAYA Catherine, HAYDEN Carol, *Constructions sociales des absentéismes et des décrochages scolaires en France et en Angleterre*. Université Victor Ségalen Bordeaux II, mars 2003. 82p.

<sup>14</sup> Cité par BLAYA Catherine, « *Violences et maltraitements en milieu scolaire* », Paris, Armand Colin, 2006, p.112

Cependant, cette stratégie n'est pas sans contrepartie et peut à terme avoir des conséquences dramatiques. Le fait de refuser d'entrer en relation avec les autres, même dans les moments les plus anodins contribue à renforcer l'isolement de la victime. (Bellon et Gardette, *opcit*). Isolés et la cible de violences à répétition, certains jeunes « *développent des symptômes d'anxiété et de dépression et ont des idées suicidaires* » (Salmon *et al.*, 1998)<sup>15</sup>. Ne voyant pas de solution, certains passent à l'acte pour mettre un terme à leurs souffrances. « *Cyberchantage : un lycéen brestois de 18 ans se suicide* ».<sup>16</sup> Par la pluralité de ses formes, et notamment par ses conséquences, la violence scolaire est un problème important.

### 3 Comment le système éducatif réagit-il face à cette violence ?

---

Comme nous avons pu le constater jusqu'à présent, la violence en milieu scolaire est bel et bien une réalité. Enrayer ce phénomène est devenue la priorité du gouvernement afin de garantir la sécurité des élèves mais aussi celle des professeurs. La prévention et la lutte contre la violence à l'école est la condition *sine qua non* pour la réussite éducative des élèves.

#### 3.1 PAR LE RECENSEMENT ADMINISTRATIF

Réaliser un état des lieux des violences scolaires a été une solution incontournable pour prendre connaissance de l'ampleur du phénomène et apporter des mesures adaptées. Dans ce but, l'enquête SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) mise en place en 2007, fait état chaque année de l'évolution des incidents graves (annexe B). Ces derniers, sont recensés par les chefs d'établissement et collectés de façon mensuelle.

Le dernier recensement dans les établissements publics du second degré en 2011-2012 a démontré qu'en moyenne **13,6 accidents ont été signalé pour un quota de 1000 élèves**<sup>17</sup>. On observe, par ailleurs, que ce sont les lycées professionnels qui affichent le plus fort taux d'incidents cette année avec **19,6 accidents pour 1000 élèves**, mais aussi depuis les premières études

#### 3.2 PAR LA MISE EN PLACE DE MESURES AU NIVEAU MINISTERIEL

Depuis 2006, les ministères de l'Education Nationale, de la Justice et de l'Intérieur agissent ensemble pour apporter des solutions concrètes aux faits de violences dans les établissements.

Ces mesures gouvernementales se donnent pour principal objectif de protéger les personnels et les biens, de sécuriser les établissements et de « *resanctuariser* » l'école (Carra, Faggianelli 2011, p. 92).

---

<sup>15</sup> Cité par BLAYA Catherine, « *Violences et maltraitements en milieu scolaire* », Paris, Armand Colin, 2006, p.112

<sup>16</sup> CYBERCHANTAGE : un lycéen brestois de 18 ans se suicide. Article [en ligne] disponible sur : <http://www.01net.com/editorial/578809/cyberchantage-un-lyceen-brestois-de-18-ans-se-suicide/>

<sup>17</sup> EDUCATION NATIONALE. Note d'information du Ministère de l'Education [en ligne] disponible sur : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/2012/59/5/DEPP-NI-2012-18-actes-violence-etablissements-publics-second-degre-2011-2012\\_232595.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2012/59/5/DEPP-NI-2012-18-actes-violence-etablissements-publics-second-degre-2011-2012_232595.pdf). (Consulté le 15/02/2013)

- **La circulaire interministérielle n°2006-125 du 16 Août 2006**<sup>18</sup> définit les mesures mises en œuvre pour « *la prévention et la lutte contre la violence en milieu scolaire* ». Elle propose un programme gouvernemental doté d'actions cohérentes et complémentaires, tant pour améliorer l'aide aux victimes que pour renforcer la prévention et la formation dans les établissements. A cette mesure trois documents ont été créés pour contenir les actes de violence et améliorer le suivi des victimes : un mémento sur les conduites à tenir en cas d'infractions, un document sous la forme de questions/réponses relatant les situations d'insécurité et un guide pratique destiné aux enseignants, aux équipes éducatives et aux victimes.

- **La circulaire n°2006-197 du 30 Novembre 2006**<sup>19</sup> est une disposition qui vient corroborer la circulaire de 2006. Elle concerne la mise en place d'un « *Comité d'Education à la santé et à la citoyenneté (C.E.S.C)* » dans les établissements du second degré. Ce dernier a été créé pour intégrer un projet éducatif en matière de prévention de la violence dans la politique des établissements.

Ces programmes de lutte ont été renforcés par des mesures plus récentes pour sécuriser davantage les établissements scolaires et leurs abords.

- **La circulaire interministérielle n°2009-137 du 23 septembre 2009**<sup>20</sup> est relative à la « *sécurisation des établissements scolaires et le suivi de la délinquance* ». Elle a été complétée en 2010 et comprend : la réalisation des diagnostics de sécurité des établissements, la mise en place de correspondants sécurité-écoles (policiers et gendarmes) et l'intervention des équipes mobiles de sécurité (EMS). Ces dernières sont composées de personnels de l'Education Nationale et ont pour mission de garantir la sécurité des élèves et des personnels, de préserver la continuité de l'action éducative et de veiller à l'accompagnement des victimes de violences.

Cependant, la recherche scientifique s'accorde pour dire que les diverses actions menées en France, lancées sous la forme de plans ministériels ont eu des effets contrastés sur la violence (Debarbieux, 2006-2008, Blaya, 2011). De plus, leurs opinions se rejoignent sur le fait que la prévention de la violence doit faire l'objet d'une politique globale instaurée sur du long terme « *il est nécessaire d'orienter les efforts vers un plus grand travail en équipe* » (Blaya, 2011, p. 109).

### 3.3 PAR LA CREATION D'UNE DELEGATION SPECIFIQUE

En Novembre 2012, le ministre de l'Education, Vincent Peillon a créé une délégation chargée de la prévention et de la lutte des violences en milieu scolaire.

---

<sup>18</sup> EDUCATION NATIONALE. Circulaire interministérielle disponible sur : <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0601694C.htm> (Consulté le 15/02/2013)

<sup>19</sup> Circulaire disponible sur <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/45/MENE0602019C.htm> (Consulté le 15/02/2013)

<sup>20</sup> Circulaire interministérielle disponible sur : <http://www.education.gouv.fr/cid49299/mene0922207c.html> (Consulté le 18/01/2013)

## Prévention de la violence scolaire en lycée professionnel hôtelier

Celle-ci, allie la connaissance scientifique et l'action, elle est d'ailleurs dirigée par Eric Debarbieux, professeur en sciences de l'éducation, reconnu pour ses travaux sur la violence à l'école. Une enquête nationale a donc été menée auprès des établissements scolaires pour mettre en place des mesures plus adaptées aux phénomènes de violence. Six mesures<sup>21</sup>, ont donc été proposées et seront mises en application dans les établissements dès les prochaines rentrées:

**- Mieux former les personnels à la prévention et à la gestion des violences à l'École :** pour cela des outils pédagogiques, sous la forme de guides de formation seront mis en place pour apporter une aide dans la gestion des violences. De plus, des modules spécifiques (traitant de la violence) seront créés et intégrés, dans la formation des maîtres.

**- Améliorer la prévention et le traitement du harcèlement entre élèves :** pour cela des protocoles de prises en charge des victimes seront conçus. En outre, la création de deux guides<sup>22</sup> mis en ligne sur le site de l'Education Nationale permettra aux équipes pédagogiques d'être formées à son repérage.

**- Mettre en place des protocoles de gestion des menaces et des crises dans les établissements :** afin de gérer les crises dans tous ses aspects et durant toutes ses étapes (procédures d'alerte, rôle des institutions dans la protection et l'intervention, suivi des victimes).

**- Mieux accompagner les personnels en souffrance ou victimes de violences :** en rendant visible et accessible les cellules d'aide et de soutien psychologiques dédiés aux victimes.

**- Revoir l'application des régimes de punitions et de sanctions des établissements** en mettant en place des sanctions plus justes et mieux proportionnées. L'idée étant de mieux punir. Les travaux d'intérêts généraux permettront notamment de responsabiliser les élèves pour éviter la récidive.

**- Créer des outils plus efficaces pour évaluer la qualité du climat scolaire :** pour cela des enquêtes seront menées plus régulièrement au sein des établissements, et un réseau national dédié au climat scolaire sera créé permettant une mutualisation des bonnes pratiques

Cette délégation permet au Ministère de l'Education de se doter d'un outil pour concevoir, développer et mettre en œuvre une action réaliste et à long terme en matière de violence.

De plus, la création de 500 postes d'assistants de prévention et de sécurité (APS), répartis au sein des établissements scolaires permettra de contribuer à l'analyse du phénomène de violence et favorisera la mise en place d'une politique de prévention. L'instauration de ce métier répond à un double objectif à savoir renforcer la présence des adultes dans les établissements scolaires et répondre aux besoins spécifiques des équipes éducatives en matière de prévention et de gestion de ces violences.

---

<sup>21</sup> EDUCATION NATIONALE. Point d'étape sur les travaux de la délégation ministérielle en charge de la prévention et de la lutte contre la violence en milieu scolaire [en ligne]. Disponible sur :

[http://multimedia.education.gouv.fr/2013\\_climat\\_scolaire\\_dossier\\_presentation/#/26/zoomed](http://multimedia.education.gouv.fr/2013_climat_scolaire_dossier_presentation/#/26/zoomed) (Consulté le 27/02/13)

<sup>22</sup> «Le harcèlement entre élèves : le reconnaître, le prévenir, le traiter » et «Le harcèlement entre élèves : le reconnaître, le prévenir, le traiter ». [en ligne] Disponible sur : <http://www.education.gouv.fr/cid58745/la-lutte-contre-le-harcèlement.html>

## Conclusion

---

**D**ans cette note synthèse, nous avons pu identifier tous les déterminants de la violence en milieu scolaire. Nous avons pu nous rendre compte que celle-ci ne se résumait pas aux violences les plus extrêmes mais résultait aussi de petites perturbations. Ces dernières, caractérisées par le non-respect du règlement intérieur des établissements, paraissent insignifiantes aux yeux des personnels mais pourtant elles peuvent entraîner par la suite des violences plus extrêmes.

Comme nous avons pu ensuite l'étudier, nous retrouvons la complexité de ce phénomène dans ses causes. Celles-ci sont le fruit d'une accumulation de facteurs et peuvent être engendrés autant par l'individu et son entourage que par le milieu dans lequel il évolue.

Les conséquences de ces violences sont aussi à prendre en compte dans ce phénomène, car elles sont graves et peuvent s'avérer dramatiques pour certaines.

L'ampleur de ce problème a conduit l'Education Nationale à faire de la violence en milieu scolaire « *son cheval de bataille* ». La mise en place de mesures au niveau ministériel n'ayant pas de résultats probants sur cette violence, la création d'une délégation spécifique a alors été incontournable.

Chargée de la prévention de la violence en milieu scolaire, cette dernière permet de clarifier la situation et de proposer des mesures plus adaptées. Comme nous avons pu l'identifier, seule une politique globale, concrète et constante dans le temps ainsi qu'un travail d'équipe pourra permettre d'enrayer le phénomène de violence.

Cette note de synthèse a donc permis de mettre en évidence la complexité de la violence en milieu scolaire et les moyens pris à son encontre. Bien que les études scientifiques soient très nombreuses sur le thème des violences scolaires, les mesures de prévention restent quant à elles globales. L'existence de lacunes dans les études scientifiques, concernant les dispositions à prendre dans les établissements d'enseignement professionnel hôtelier m'ont conduite à traiter la problématique suivante : En quoi les mesures de prévention mises en place dans les établissements d'enseignement professionnel hôtelier permettent-elles de réduire la violence scolaire ?

Dans ce cadre, une immersion dans le milieu professionnel hôtelier me permettra d'identifier les mesures de prévention établies et d'analyser ensuite leurs impacts sur la violence scolaire.

**Hypothèse générale** : Les mesures de prévention prises en lycée professionnel hôtelier ont un impact positif sur la violence en milieu scolaire.

**Hypothèse alternative** : Les mesures de prévention prises en lycée professionnel hôtelier n'ont aucun impact sur la violence en milieu scolaire.

# Bibliographie

---

## OUVRAGES ET ARTICLES SCIENTIFIQUES

BELLON Jean-Pierre et GARDETTE Bertrand, *Harcèlement et brimades entre élèves : la face cachée de la violence scolaire*, Paris, Editions Fabert, 2010, 201 p.

BLAYA Catherine, HAYDEN Carol, *Constructions sociales des absentéismes et des décrochages scolaires en France et en Angleterre*. Université Victor Ségalen Bordeaux II, mars 2003. 82p.

BLAYA Catherine, *Violences et maltraitances en milieu scolaire*, Paris, Edition Armand Colin, 2006 122p.

BLIN Jean-François, *Classes difficiles : des outils pour prévenir et gérer les perturbations scolaires*, Paris, Delagrave Edition, 2004, 207p.

CARRA Cécile, FAGGIANELLI Daniel, *Les violences à l'école*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011, 126p

DEBARBIEUX Eric, BLAYA Catherine, *Violence à l'école et politiques publiques*, Paris, ESF Editeur, 2001, 191p.

DEBARBIEUX Eric, *Violences à l'école, un défi mondial ?*, Paris, Edition Armand Colin, 2006, 315 p.

VETTENBURG Nicole, *Violence à l'école, sensibilisation, prévention, répression*, Bruxelles, Edition du Conseil de l'Europe, Février 2000, 89 p.

MABILON-BONFIL Béatrice et al., *Violences scolaires et culture(s)*, Paris, l'Harmattan, 2005, 244 p.

## SITES INTERNET

- Note d'information du Ministère de l'Education sur le recensement des faits de violences par SIVIS :

Disponible sur : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/2012/59/5/DEPP-NI-2012-18-actes-violence-etablissements-publics-second-degre-2011-2012\\_232595.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2012/59/5/DEPP-NI-2012-18-actes-violence-etablissements-publics-second-degre-2011-2012_232595.pdf). (Consulté le 15/02/2013).

- La circulaire interministérielle n°2006-125 du 16 Août 2006 :

Disponible sur : <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0601694C.htm> (Consulté le 15/02/2013).

- La circulaire n°2006-197 du 30 Novembre 2006 :

Disponible sur : <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/45/MENE0602019C.htm> (Consulté le 15/02/2013)

- La circulaire interministérielle n°2009-137 du 23 septembre 2009 :

Disponible sur : <http://www.education.gouv.fr/cid49299/mene0922207c.html> (Consulté le 18/01/2013).

- Point d'étape sur les travaux de la délégation ministérielle en charge de la prévention et de la lutte contre la violence en milieu scolaire :

Disponible sur :

[http://multimedia.education.gouv.fr/2013\\_climat\\_scolaire\\_dossier\\_presentation/#/26/zoomed](http://multimedia.education.gouv.fr/2013_climat_scolaire_dossier_presentation/#/26/zoomed) (Consulté le 27/02/2013).

- LEGIFRANCE extraits du Code de Civil :

Disponible sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006436129&cidTexte=LEGITEXT00000607072> (Consulté le 18/01/2013).

- Définition du Happy-Slapping :

Disponible sur : <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/communication-et-vie-privee/sexprimer-et-communiquer-librement/respecter-la-dignite-de-chacun.html> (Consulté le 18/12/2012).

- La violence en milieu scolaire, tentatives de définition

Disponible sur : [http://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1\\_275979/la-violence-en-milieu-scolaire-tentatives-de-definition?portal=j\\_55&printView=true](http://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_275979/la-violence-en-milieu-scolaire-tentatives-de-definition?portal=j_55&printView=true)

## Annexe A : Classification des principales dérégulations scolaires

Décrites par les personnels chez les élèves	Décrites par les élèves chez les personnels
<p><b>Violences symboliques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-absentéisme occasionnel, sélectif ou régulier ;</li> <li>-arriver en retard, sortir avant la sonnerie ;</li> <li>-passivité, indifférence à l'enseignement ;</li> <li>-manque d'attention, difficulté de concentration ;</li> <li>-dormir en classe, bâillements, soupirs...</li> <li>-bruits, bavardages, agitation, chahut ;</li> <li>-faire autre chose que le travail demandé ;</li> <li>-refuser de faire un travail ;</li> <li>-quitter la classe sans demander l'autorisation ;</li> <li>-copier, tricher ;</li> <li>-consumérisme scolaire (exigence sur les contenus) ;</li> <li>-mise en cause de la compétence des enseignants.</li> </ul>	<p><b>Violences symboliques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-absence de prise en compte de la parole des élèves ;</li> <li>-diffusion d'informations personnelles</li> <li>-méfiance, doute, indifférence, déni ;</li> <li>-attitude de rejet (regard) ;</li> <li>-appréciation dévalorisante ;</li> <li>-chantage à l'examen ou au conseil de classe ;</li> <li>-sanctions répétitives (colles, lignes...) non justifiées</li> <li>-renvoi de la classe, convocation chez le CPE ou le proviseur ;</li> <li>-convocation des parents ;</li> <li>-exclusion temporaire.</li> </ul>
<p><b>Incivilités, violences verbales et délits :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-interrompre l'intervention du prof ou d'un élève ;</li> <li>-contestation des notes, du travail, des contenus ;</li> <li>-moquerie, insolence, attitude de défi ;</li> <li>-baladeur, fumer, boire, manger en classe ;</li> <li>-indécence ;</li> <li>-vol ;</li> <li>-grossièreté, injure spécifique, agressivité ;</li> <li>-chantage, menace verbale ;</li> <li>-propos sexiste à l'encontre de l'enseignante ;</li> <li>-racisme ou chantage au racisme ;</li> <li>-harcèlement sexuel ;</li> <li>-trafic de stupéfiants ;</li> <li>-port d'arme ;</li> <li>-intrusion d'une personne étrangère dans la classe</li> </ul>	<p><b>Incivilités, violences verbales et délits :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-autoritarisme dans la relation pédagogique ;</li> <li>-ignorance volontaire (élève « transparent ») ;</li> <li>-attitude irrespectueuse ;</li> <li>-moquerie, surnom humiliant ;</li> <li>-stigmatisation (fainéant, nul, voleur, tricheur...) ;</li> <li>-propos méprisants,</li> <li>-humiliation ;</li> <li>-injure spécifique concernant un trait physique ou moral ;</li> <li>-insultes, grossièretés ;</li> <li>-propos racistes à l'encontre d'élèves ;</li> <li>-sexisme ;</li> <li>-incivilités ;</li> </ul>
<p><b>Violences physiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-dégradation des locaux, détérioration du matériel ;</li> <li>-détérioration des biens du personnel ;</li> <li>-bagarre entre élèves ;</li> <li>-bizutage ;</li> <li>-racket sur les devoirs, sur les biens ;</li> <li>-caïdat dans la classe, l'établissement ;</li> <li>-violence sexuelle entre élèves ;</li> <li>-violence physique sur un membre du personnel ;</li> <li>-violences intériorisés : conduites addictives (alcool, tabac, stupéfiants)</li> </ul>	<p><b>Violences physiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-violence institutionnelle (emploi du temps déséquilibré, classe surchargée, programme inadapté) ;</li> <li>-lycée « boîte à sardines » et locaux vétustes ;</li> <li>-hurlements ;</li> <li>-envoi de craie, gifle, coup de pied... ;</li> <li>-atteinte à l'intimité (visite des chambres sans frapper, fouille des casiers...) ;</li> <li>-conduites addictives des personnels : alcool, tabac, antidépresseur...</li> </ul>

(BLIN Jean-François, *Classes difficiles : des outils pour prévenir et gérer les perturbations scolaires*, Paris, Delagrave Edition, 2004, p. 11)

**Annexe B** : Nombre d'incidents graves déclarés dans le second degré (pour 1000 élèves)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
<b>Ensemble des EPLE (*)</b>	<b>11,6</b>	<b>10,5</b>	<b>11,2</b>	<b>12,6</b>	<b>13,6</b>
<b>Collèges</b>	13,1	12	12,2	14,1	15,0
<b>Lycées professionnels</b>	15,1	13,1	17,2	17,4	19,6
<b>LEGT, LPO</b>	4,0	3,6	4,3	4,6	5,5

(\*) Etablissement Public Local d'Enseignement

Champ : établissements public du second degré (France métropolitaine et DOM)

Source : MEN-MESR-DEPP, enquête SIVIS. Disponible [en ligne] sur :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2012/59/5/DEPP-NI-2012-18-actes-violence-etablisements-publics-second-degre-2011-2012\\_232595.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2012/59/5/DEPP-NI-2012-18-actes-violence-etablisements-publics-second-degre-2011-2012_232595.pdf). (Consulté le 15/02/2013).

# Tables des matières

---

INTRODUCTION	4
1 Qu'est-ce que la violence en milieu scolaire ?	5
1.1 DÉFINITIONS	5
1.1.1 Dans l'usage courant	5
1.1.2 Du point de vue des experts	5
1.2 LES MANIFESTATIONS DE LA VIOLENCE SCOLAIRE	5
1.2.1 Les dérégulations scolaires	6
1.2.2 Le school bullying	6
2 Comprendre la violence en milieu scolaire	7
2.1 ETIOLOGIE DE LA VIOLENCE SCOLAIRE	7
2.1.1 Les facteurs personnels	7
2.1.2 Les facteurs familiaux	8
2.1.3 Les facteurs sociaux	8
2.1.4 Les facteurs scolaires	8
2.2 CONSEQUENCES DE LA VIOLENCE SCOLAIRE	9
2.2.1 Décrochage scolaire	9
2.2.2 Troubles de la socialisation et conduite autodestructrice	9
3 Comment le système éducatif réagit-il face à cette violence ?	10
3.1 PAR LE RECENSEMENT ADMINISTRATIF	10
3.2 PAR LA MISE EN PLACE DE MESURES AU NIVEAU MINISTERIEL	10
3.3 PAR LA CREATION D'UNE DELEGATION SPECIFIQUE	11
CONCLUSION	13
BIBLIOGRAPHIE	14
ANNEXE A	16
ANNEXE B	17

# Résumé

---

La violence en milieu scolaire est aujourd'hui un sujet qui fait débat dans notre société.

Professeurs agressés, harcèlement entre élèves, injures, dégradation des locaux, ces faits de violence sont de plus en plus relatés par les quotidiens.

Au travers de cette note de synthèse, nous aborderons la question suivante : Quels sont les tenants et aboutissants de la violence en lycée professionnel hôtelier et les moyens mis en place par le système éducatif pour la réduire ?

Ainsi, nous verrons que la violence en milieu scolaire est un phénomène très complexe et difficile à enrayer de part la pluralité de ses causes. Nous constaterons par la suite que l'ampleur de ce problème est pris très au sérieux par les pouvoirs publics et que l'Education Nationale a fait de la violence en milieu scolaire « *son cheval de bataille* ».

Cette note de synthèse permettra par la suite d'effectuer une étude sur le terrain afin d'identifier les mesures de prévention mises en œuvre et d'analyser ensuite leurs impacts sur la violence scolaire.

## **Mots clés :**

School Bullying – Délégation Ministérielle – Dérégulations scolaires –  
Mesures de prévention et de lutte.